



**Rives de Saône**  
Communauté de Communes

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
COTE D'OR

Date de convocation :

04/03/2026

Date d'affichage :

04/03/2026

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le

ID : 021-242101509-20260314-27\_2026-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE  
des délibérations du Conseil  
de la Communauté de Communes Rives de Saône**

**Séance du 11 mars 2026**

Délibération n°27 - 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars à 20 heures 00

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes Rives de Saône, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Labergement les Seurre (25 rue de l'Eglise 21820), sous la présidence de Sébastien DELACOUR, Président.

Nombre de membres en exercice : 57

Présents : 42

pouvoirs : 6

votants : 48

**Délégués Titulaires Présents :**

Aubigny en plaine	M. FERNANDEZ Manuel	Labergement les Seurre	Mme DUFOUR Joëlle M. DESMIST Xavier
Auwillars Sur Saône	M. JAUDAUX Marc	Labruyère	Mme GILARDET Céline
Bagnot	Mme THURILLAT Marie-Claude	Lanthes	Mme ROSENBLATT PETITJEAN Anne
Bonnencontre	M. PERRIN François	Lechâtelet	M. CHAPUIS Jean-Paul
Bousselage	M. FAUDOT Jean-Luc	Losne	Mme BREBANT Laurence Mme DUBIEF Martine M. JACOB Dominique
Brazey-en-Plaine	M. BARBE Joris M. DELEPAU Gilles Mme FRANCOIS Martine Mme CENDRIER Marie M. BOILLIN Jean-Luc Mme SEVESTRE Delphine	Montagny les Seurre	Mme FOURNIER BONNIN Lucie
Broin	M. GUITTON Jean-Christophe	Montmain	Mme DECHAUD Martine
Chamblanc	M. THEVENIN Sébastien	Montot	Mme BEAUNEE Jocelyne
Charrey-sur-Saône	Mme LIAUD Evelyne	Pouilly-sur-Saône	M. DELACOUR Sébastien
Chivres	Mme REVERDIAU Martine	Saint Jean de Losne	M. GAILLARD Hervé Mme DUPARC Marie-Line
Echenon	M. ANTOINE Sylvain M. ROUHETTE François-Xavier	Saint Seine en Bache	Mme LABOUEBE Claudine
Esbarres	Mme SIRUGUE Corinne	Saint Symphorien sur Saône	M. BRIOT Etienne
Franxault	M. SIMAR Camille	Saint Usage	Mme HOSTALIER Valérie M. MATHELIN Jean
Glanon	M. BELORGEY Sébastien	Seurre	M. BECQUET Alain M. ROUSSELET Jean-Louis
Grosbois les tichey	Mme REVERCHON Bernadette	Trouhans	M. SCHWAB Jean-François

**Délégués Titulaires absents représentés :**

Jallanges	M. VALENTIN Gilbert	Pouvoir à Mme GILARDET Céline
Laperrière sur Saône	M. VACHET LEBOEUF Cyril	Suppléance à Mme VIROT Fabienne
Magny les Aubigny	M. HIEZ David	Suppléance à M. LEVEQUE Didier
Pagny le Château	M. BECQUART Alain	Pouvoir à M. CHAPUIS Jean-Paul
Seurre	Mme SIRUGUE Sarah	Pouvoir à M. BECQUET Alain

Mme GEOFFROY-DUPIN  
Géraldine

ID : 021-242101509-20260314-27\_2026-DE\_S

**Délégués titulaires absents excusés :**

Magny les Aubigny	M. HIEZ David
Seurre	Mme CHAPELOTTE Karine

**Délégués suppléants présents mais ne prenant pas part aux votes :**

Aubigny en Plaine	Mme CLAIRET Sylvie
Bonnencontre	M. BERGE Eric
Grosbois-lès-Tichey	M. MACHURET Benoît
Montagny les Seurre	M. ROSIER Raymond
Trouhans	Mme PEPIN Nadine

**SUBVENTIONS – Attribution d’une subvention 2026 au Salon Fluvial**

Considérant les statuts de la Communauté de communes Rives de Saône et notamment ses compétences « Actions de développement économique : aménagement, développement et gestion des ports de tourisme de Saint Jean de Losne et Seurre » et « Promotion du tourisme : soutien d’activités événementielles à caractère sportif, culturel, nautique dont la fréquentation et supérieure à 1 500 visiteurs »

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l’administration et notamment son article 10,

Considérant la demande de l’Association du Salon Fluvial de Saint Jean de Losne porteuse de l’organisation du Salon fluvial 2026, qui se déroulera du 24 au 26 avril 2026,

Considérant que le Salon Fluvial est un évènement du territoire communautaire depuis de nombreuses années, et était porté depuis 2014 par la Communauté de Communes

Considérant que la Communauté de communes est engagée dans le développement de l’attractivité économique liée au fluvial, notamment au travers de sa charte fluviale de territoire, de sa gestion du port et de la halte fluviale de Seurre, de la gestion de sa station de carburant à destination des plaisanciers, et de son adhésion au SMTP, gestionnaire du Technoport de Pagny,

Considérant la position de la Conférence des maires en date du 12 juin 2024,

Afin de contribuer au développement de l’économie fluviale, la Communauté de communes Rives de Saône soutient l’action de l’Association du Salon Fluvial de Saint Jean de Losne.

Pour 2026, la participation de Rives de Saone est proposée à 25 000 €.

Considérant qu’une collectivité qui attribue une subvention, doit, lorsque cette subvention dépasse le seuil de 23 000 euros, conclure une convention avec l’organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l’objet, le montant et les conditions d’utilisation de la subvention attribuée,

Pour 2026, il est donc proposé une convention annuelle ayant pour objet de soutenir financièrement l’action de l’Association du Salon Fluvial de Saint Jean de Losne.

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le

ID : 021-242101509-20260314-27\_2026-DE



**Les délégués communautaires :**

- Entérinent le montant de la subvention 2026 à 25 000 €
- Autorisent le Président ou son représentant à signer la convention annuelle 2026 d'aide financière liant la Communauté de communes Rives de Saône et l'Association du Salon Fluvial de Saint Jean de Losne.

Vote à main levée :

Votants : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 48

Pour copie conforme,  
Le Président, Sébastien DELACOUR

